









Bordereau de signature

2018/008 Débat orientations budgétaires



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	02/02/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	06/02/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	07/02/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
nathalie toulze, <i>SADM</i>	09/02/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-02-09)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 9 février 2018 (2018-02-09)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/02/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 26 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de janvier, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

- Membre de droit :

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn (départ après le rapport n°007), représenté alors par M. Florent FARGE, sous-préfet, directeur de cabinet.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale
CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Participant à la séance :

CDT Florent COURREGES, chef du groupement logistique-finances
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation
Mme Audrey RACAUD, service administration générale

Absents excusés :

MM. Eric PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE,
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie-Dominique PESTRE-SURLES (pouvoir donné à M. BENOIT),
CPL Julien ESTIVALS,
Joël CASTEX, payeur départemental.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12/ pouvoirs : 1/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 15 janvier 2018.

RAPPORT N°008/CA – 01/18

OBJET : Rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2018

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 impose à toutes les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de tenir, au moins deux mois avant l'adoption de leur budget primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB). Le DOB 2018 qu'il vous est proposé de réaliser aujourd'hui s'inscrit dans un contexte macroéconomique à la fois favorable et paradoxal.

Favorable tout d'abord parce que selon les comptes de la Nation publiés par l'Insee en mai 2017, la croissance de l'économie française confirme en 2016 la tendance observée en 2015 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de plus de 1,2 % en euros constants, après une évolution de 1,1 % en 2015 et de 0,9 % en 2014.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/02/2018

Paradoxal ensuite, car les dépenses des administrations publiques locales (APUL) diminuent de 0,8 % du PIB en 2016, après une baisse de 0,9 % en 2015, dans le cadre de la volonté d'associer les collectivités territoriales et leurs groupements à la résorption progressive du déficit public. Cet objectif, à la fois fixé par le Pacte de stabilité et de croissance adopté par le Conseil européen en 1997 et le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance signé en 2012 par les États membres de la zone Euro, amène en effet la France à être depuis 7 ans en situation de surveillance pour déficit excessif, ce dernier étant supérieur à la limite de 3% du PIB. La révision générale des politiques publiques (2007-2012), les politiques de modernisation de l'action publique (2012-2017) ont ainsi été relayées au niveau local par des baisses continues de dotation, afin de ramener cette année selon les prévisions de l'INSEE le déficit sous la limite autorisée (il devrait être en 2017 de 2,9%).

Ce double mouvement a caractérisé les évolutions du budget du SDIS 81 depuis 2014, année où l'évolution du montant de la subvention versée par le Conseil départemental a augmenté plus rapidement que les contributions communales et intercommunales. L'évolution de ces dernières a en effet été contenue par des prévisions atones de hausse du coût de la vie (inférieures à 0,2%), facteur constituant législativement (selon la prévision régulièrement arrêtée par le Parlement dans le cadre de l'adoption de la loi de finances) la base de calcul de leur montant adoptée par le SDIS81 :

	2015	2016	2017
Montant des contributions communales et intercommunales	12 135 073 €	12 147 227 €	12 146 721 €
Montant de la subvention du Conseil départemental	13 000 000 €	13 400 000 €	13 400 000 €
Budget total	25 135 073 €	25 547 227 €	25 546 227 €

Le budget du SDIS 81 entre 2015 et 2017 n'a ainsi augmenté que de 1,6% alors que l'inflation annuelle sur chacun des exercices concernés avoisinait 1%, l'inflation sur la période concernée étant de plus de 3%. Cette évolution très modérée a été relayée en interne par une politique volontariste de réduction des dépenses d'investissement et de contention des dépenses de fonctionnement, à l'instar de ce qui a pu être réalisé dans bon nombre des collectivités locales françaises. Mais savoir d'où l'on vient pour connaître la direction à suivre ne suffit pas aujourd'hui. Le SDIS 81 enregistre en effet en 2017 une hausse de 13% de son activité opérationnelle, alors que le gouvernement actuel relance une troisième vague de réduction de la dépense publique dans le cadre du programme « Action publique 2022 ».

Il s'agira donc dans cette courte note d'éclairer l'assemblée délibérante sur les perspectives économiques, budgétaires et financières qui s'offrent au SDIS 81 (I), avant que de présenter à l'une des recommandations émises en 2017 par les organes de contrôle (CRC, Inspection générale de la sécurité civile) les orientations budgétaires 2018 en matière de dépenses et de recettes (II).

I. Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022 s'inscrit dans la continuité des baisses de dotation aux collectivités locales enregistrées sur les 5 dernières années et imprime la marche à venir du SDIS81

I.1 Le PLPFP 2018-2022 prévoit une réduction de 13 milliards d'euros (en € constant) des dépenses des collectivités locales sur la durée du quinquennat

Le PLPFP 2018-2022 esquisse la trajectoire des dépenses et des recettes des administrations publiques locales (APUL), afin que ces dernières participent à l'effort de réduction des dépenses publiques : leurs dépenses diminueront de 1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat (en passant de 11,1% à 10% du PIB), tandis que leurs recettes diminueront dans des proportions moindres (de 11,2% du PIB en 2017 à 10,8% du PIB en 2022). Le solde des APUL, déjà positif en 2017 (+0,1%), va connaître ainsi une croissance continue pour parvenir à 0,8% du PIB en 2022 :

Tableau : trajectoire des administrations publiques locales

(% PIB)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
Solde (Md€)	3,3	3,4	4,8	8,6	16,0	21,4

Cette trajectoire sera le fruit d'un pacte financier entre l'État et les collectivités locales, fruit d'un engagement de ces dernières à baisser leurs dépenses de 13 milliards € pendant 5 ans contre un engagement de l'État de maintenir leurs dotations (en euro constant). Cette politique prend le relais des mesures prises par l'État entre 2012 et 2017 afin de réduire sur cette période les dotations des collectivités locales de 11 milliards € notamment par une baisse continue des dotations globales de fonctionnement (DGF). Cette mesure aura bien évidemment des conséquences sur les budgets départementaux, principal bailleur de fonds du SDIS81.

1.2 Les finances des départements en général et du SDIS81 en particulier continueront à être impactées par la réduction continue de la dépense publique, quand bien même la qualité de gestion de l'établissement public été relevée par plusieurs organes de contrôle en 2017

Le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale de septembre 2017 note qu'en 2016 les départements parviennent à stabiliser leurs dépenses de fonctionnement (+ 0,1 %), ce qui constitue une situation inédite depuis 2013. Cet effort est néanmoins relayé par une baisse continue des investissements (-8% en 2015 et -5,7 % en 2016), alors que l'exercice 2017 devrait être caractérisé au niveau départemental (avec une vision agglomérée au niveau national ne prenant pas en compte les disparités d'un département à l'autre) par une baisse des dépenses et/ou des recettes de fonctionnement. Les éléments de comparaison fournis par la Direction générale des finances publiques, mis en regard des données du SDIS81, permettent d'autre part d'anticiper le point d'inflexion que constitueront les exercices 2018 et 2019 en matière de réduction globale de l'effort d'investissement :

Résultats 2016 en millions € - DGFIP 2017	Les 97 SDIS de France	Moyenne par SDIS	Évolution nationale 2015/2016	Au SDIS81 CA 2015	Au SDIS81 CA 2016	Évolution SDIS 81 2015/2016
Produits de fonctionnement	4619	47,6	0,4%	27,3	27,7	1,5%
Charges totales de fonctionnement	4146	42,7	-0,3%	26,1	26,4	1,1%
Dont Achats et charges externes (011)	621	6,4	-3,3%	3,1	3,2	3,2%
Dont Frais de personnels (012)	3400	35,1	-0,1%	19,4	19,6	1,0%
Dont Charges financières (dont intérêts emprunts)	45	0,5	-8,6%	6,7	6,9	3,0%
Recettes d'investissement	351	3,6	6,4%	5,6	3,5	-37,5%
dont Emprunt	147	1,5	20,4%	1,6	0	-100,0%
Dépenses d'investissement	778	8,0	-3,8%	5,6	4,5	-19,6%
Dont Dépenses d'équipement	578	6,0	-8,2%	2,8	2,9	3,6%
Dont Remboursement d'emprunts	171	1,8	8,6%	0,5	0,6	20,0%

Il est en effet notable d'observer que les dépenses d'investissement subissent de manière générale et particulière (au SDIS 81) une réduction à l'importance plus ou moins élevée en fonction des situations départementales, dans le même temps où il est possible de constater au niveau national une amorce de baisse des dépenses de personnel. Ce mouvement, esquissé depuis cinq ans dans plusieurs départements, a amené le SDIS 81 à affirmer avec conviction et régularité la richesse que constituait les femmes et les hommes le constituant, en tout point du département. Il a ainsi amené année après année l'assemblée délibérante à préserver la masse salariale et les centres de secours (aucune fermeture enregistrée dans le Tarn), tout en contenant les charges courantes.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/02/2018

Cette stratégie de gestion a été saluée par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie lors de son examen de gestion en 2017, tout comme par l'Inspection générale de la sécurité civile la même année dans le cadre de son inspection périodique. Les deux organes de contrôle ont néanmoins attiré l'attention du SDIS sur le taux de vétusté global de ses équipements.

II. L'orientation budgétaire 2018 du SDIS 81 est marquée par la volonté de suivre les recommandations émises par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie et par l'Inspection générale de la sécurité civile

II.1 La section de fonctionnement du budget primitif (BP) 2018 se caractériserait par une hausse modérée de ses produits et une contention accrue des dépenses courantes

Les recettes de fonctionnement du BP 2018 seraient ainsi de :

- 12 268 000 € au titre des contributions communales et intercommunales, qui ont d'ores et déjà été notifiées aux collectivités intéressées ;
- 13 861 000 € au titre de la subvention du Conseil départemental. Ce montant correspond à une augmentation incrémentale de 400 000 € du montant de la subvention versée en 2017, augmentée de 61 000 € correspondant à la délibération prise par le Conseil départemental en 2017 afin d'assurer la poursuite du plan immobilier par la prise en charge des intérêts des emprunts contractés afin d'achever le plan immobilier (reconstruction des casernes). Le montant de cette subvention reste cependant soumis à la validation du Conseil départemental, qui est actuellement en phase d'arbitrage budgétaire avant que d'adopter son BP 2018 ;
- 700 000 € en prévisionnel au titre des prestations soumises à remboursement (carences d'ambulance privée, colonnes de renfort, interventions payantes...) qui seront effectuées en 2018.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contention particulière. Elles reposent en effet à hauteur de 80% sur le niveau du chapitre 012 (dépenses de personnels) qui, en dehors de son évolution mécanique naturelle caractérisé par le coefficient de glissement – vieillesse – technicité, augmentera de 127 k€ afin de pouvoir créer hypothétiquement 4 postes supplémentaires :

- Deux postes seraient dédiés à la maintenance des véhicules du SDIS 81 alors que la durée de vie moyenne des engins atteint une durée de vie supérieure à celle observée dans des SDIS de taille équivalente et que le taux d'incident mécanique augmente corrélativement (un agent administratif pour la gestion de la maintenance des engins, un mécanicien pour venir renforcer durablement l'équipe actuelle de mécaniciens) ;
- Deux postes seraient éventuellement débloqués à la suite de l'audit des systèmes d'information qui sera réalisé en 2018, afin de pouvoir procéder au recrutement de 2 techniciens supplémentaires si les conclusions du cabinet de consultants devaient abonder en ce sens.

Le chapitre 012 passerait ainsi de 20 506 000 € en 2017 à 20 770 000 € en 2018, soit une augmentation de 1,2% inférieure à l'hypothèse de croissance (+1,7%) retenue par la loi de finances 2018. Cette élévation serait compensée par une baisse des dépenses courantes (chapitre 011), qui passerait en 2018 de 4 100 000 € (BP 2017) à 3 880 000 €, marquant la volonté du service de compenser toute nouvelle dépense supplémentaire.

II.2 La section investissement du BP 2018 aurait vocation à poursuivre le plan immobilier avec la reconstruction des Centres de secours de Carmaux et de Mazamet, mais aussi à procéder à une relance ciblée de l'investissement en direction du plan d'équipement

Le financement de la section d'investissement reposerait comme à l'accoutumée sur les dotations aux amortissements, le versement d'une partie de la capacité d'autofinancement du SDIS et sur l'emprunt. Ce dernier viendrait en 2018 prendre en charge les coûts de la construction du centre de secours de Carmaux (3 millions €) et des études du centre de secours de Mazamet (0,1 million €).

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/02/2018

Les dépenses de la section investissement, hors reconstruction des casernes, se focaliseront sur:

- la poursuite du schéma directeur des systèmes d'information (montant inscrit sur BP 2017 : 482 000 €), amputé en 2018 d'un montant de 50 000 € correspondant à une pause d'une année en matière de renouvellement des postes informatiques et des copieurs. Cette décision est motivée par le faible taux d'exécution des dépenses inscrites en la matière, lui même dû à un manque de ressources au sein du Service de management des technologies de l'information (absence durable et prolongée de 2 agents sur 5) ;
- une augmentation de 400 000 € du budget alloué chaque année au plan d'équipement 2013-2018. Ce dernier prendra fin au 01/01/2018 et sera d'ailleurs substitué par un plan d'équipement 2018-2021 doté d'un budget annuel de 1,5 millions €, permettant de réduire le taux de vétusté global de la flotte véhicules.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de donner acte de la réalisation du débat d'orientation budgétaire 2018 ;
- de considérer que le présent rapport constitue le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, tel que visé par l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 09/02/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/02/2018